

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-six juillet à 20 Heures
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUBLE Simone, Maire de CLEPPE

Présents : Mrs BARRY E. – CHILLET J-F. – CIPRIANI A. – KEMLIN X. – MOLY R.–VACHER R–
Mmes COUBLE S. –COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – LACROIX J. –

Absents excusés : NABONNAND I –

Absents : BUI E. – NOURRISSON T. – ROLLAND J. – ZOTIER T.

Pouvoirs : De NABONNAND I. à COLLET F.

Madame COLLET Florence a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2022 à l'unanimité.

Ordre du jour session ordinaire

- 1-Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022
 - 2-Désignation du secrétaire de séance
 - 3-Délibération décision modificative : virement de crédits
 - 4-Délibération tarifs restauration scolaire suite augmentation API
 - 5-Demandes de Madame JOLY-MERCIER et de Monsieur RUDEREAU
 - 6-Information évolution des tarifs eau potable
 - 7-Participation repas rencontre du 17 septembre à Sainte-Foy-Saint-Sulpice
 - 8-Prestation sécurité Festival 26-27 août
 - 9-Visite de Madame CUKIERMAN
 - 10- Questions diverses
- Information CNAS suite questionnement -Remerciements

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	111.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	111.00 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		111.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		111.00 €

DELIBERATION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le prix des repas proposés par le service de restauration scolaire, actuellement fixé à 3.30 €, réévalué à 3.40 € par la délibération 2022-11 du 22 février 2022.

Elle propose de réévaluer le prix de vente du repas à 3.60 € à partir du mois de septembre 2022 suite à une augmentation du prix du repas par la société API Restauration et en tenant compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement très importants et en nette augmentation.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix du repas pris à la cantine pour l'année scolaire 2022-2023 :

✓ **Par enfant 3.60 €**

DEMANDE DE MADAME JOLY-MERCIER

Madame le Maire présente au conseil Municipal une demande de Madame JOLY-MERCIER pour la création d'un zébra pour stationnement handicapé devant sa maison, 15 Rue Charles de Gaulle.

Le Conseil municipal donne son accord pour la création de ce zébra sous conditions suivantes :

- les travaux seront réalisés par une entreprise agréée, après délivrance de toutes les autorisations nécessaires par la Mairie
- les travaux seront à la charge de Madame JOLY-MERCIER.

DEMANDE DE MONSIEUR RUDEREAU

Madame le Maire présente au conseil Municipal une demande de Monsieur RUDEREAU qui souhaiterait utiliser le terrain municipal situé vers l'aire de pic-nique en bord de Loire pour faire travailler 3 chiens qui participent à des concours d'obéissance avec licence.

Aucune dégradation ne sera commise, aucune installation de matériel particulier n'est nécessaire. Cette pratique pourra s'effectuer une à deux fois par mois ou pas du tout et sera encadrée par 3 personnes dont 2 moniteurs d'éducation canine reconnus en club.

Les entraînements sont en milieu restreint privé, et ne sont pas ouverts au public.

Le Conseil municipal donne son accord sous conditions suivantes :

- respect des règles de sécurité
- prévoir une assurance responsabilité civile qui couvrirait tout dommage éventuel
- respecter la propreté des lieux

INFORMATION TARIF EAU POTABLE

Madame le Maire informe le conseil Municipal d'une évolution des tarifs eau potable :

- Pas d'augmentation de la part syndicat des Eaux (0,83 €/m³ pour une consommation de 120 m³)
- Augmentation de la part de la SAUR de 10% à compter du 01/10/2022

RENCONTRE INTERCOMMUNALE : TOURNOI DE BOULE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la date du 17 septembre pour le tournoi de boules intercommunal qui se déroulera à SAINTE-FOY-SAINTE-SULPICE. Le nombre de participants est à confirmer.

Actuellement 5 inscriptions pour la commune de CLEPPE.

PRESTATION SECURITE FESTIVAL 26-27 AOÛT

Madame le Maire présente 2 devis pour la prestation de gardiennage lors du Festival « les Arts s'en mêlent » organisé les 26 et 27 août.

La commune prend en charge la prestation du samedi 27 août de 19h à 1h30 avec le prestataire DOM Sécurité.

Le Comité des fêtes prend en charge la prestation du vendredi 26 août avec le prestataire Mondial Protection.

VISITE DE MADAME CUKIERMAN

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la visite de Madame CUKIERMAN, Sénatrice, à la mairie le vendredi 29 juillet à 15h30.

INFORMATION CNAS SUITE QUESTIONNEMENT

Suite à un questionnement concernant le CNAS et plus précisément de la façon dont les employés sont prévenus des aides auxquelles ils ont droit, Madame le Maire précise que chaque employé reçoit un livret présentant les prestations auxquelles ils peuvent prétendre, avec des mises à jour régulières par mails du secrétariat. Ils ont aussi à leur disposition un tableau d'affichage.

Prochain conseil, mardi 27 septembre 2022 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE



Le secrétaire de séance F. COLLET